

Aurillac 2 mai 1919.

Monsieur le Prefet,

Veuillez je vous prie bien
voulair m'accorder ^{un} ~~un~~ ^{vis} ~~un~~ ^{mon} passeport,
afin de pouvoir aller reprendre mes
affaires commerciales a Alcia
province de Valence Espagne
Agrée monsieur le Prefet mes
salutations respectueuses

Votre dévoué serviteur

E. Giblè

Lacapelle-Viviers le 26 avril 1914



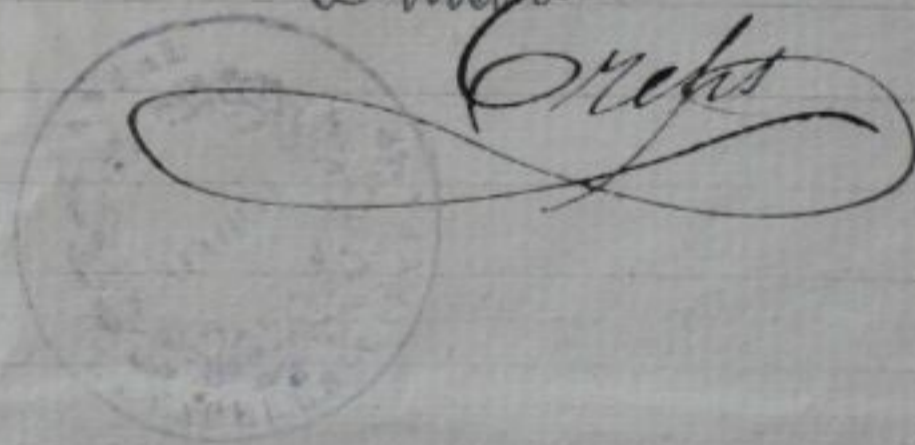
Monsieur le Préfet

Le soussigné, Soliliage Elie, âgé de 39 ans, commerçant, domicilié à Lacapelle-Viviers (Cantal) a l'honneur de vous prier de vouloir bien lui délivrer un passeport pour se rendre en Espagne - Villanueva del Alcardete province de ~~Colido~~ où il appelle son commerce. Il désire passer par Bordeaux et Bayonne.

Il se dit de Monsieur le Préfet le très
humble serviteur
Soliliage Elie

Très favorable
Lacapelle-Viviers le 26 avril 1914

Le Maire



Taxe principale.....
 Réponse payée.....
 TOTAL.....

INDICATIONS
 DE RÉCEPTION.

SC 4

Télégramme



INDICATIONS DE TRANSMISSION.

NATURE DU TÉLÉGRAMME ET DESTINATION.	ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
	<i>St Germain</i>	<i>386</i>	<i>R</i>	<i>2</i>	<i>14h</i>	

Monsieur St Germain a préfet Aurillac

*Prière viser passeport ville
 Casimir Fabius pour Espagne*

N° 700 — En usage 663. — Juillet 1905.

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.